

Chers Adhérents,

Après plusieurs mois en sommeil, notre lettre d'information vous parvient à nouveau.

Notre nouveau Syndicat Interdépartemental d'Ile de France se structure progressivement afin d'être au plus près de vous, mais aussi des propriétaires ruraux qui ont besoin de nos conseils dans la gestion de leurs Propriétés.

Nous sommes aussi présent dans les nombreuses instances qui participent à la mise en place de nouvelles politiques, nécessaires au fonctionnement de nos territoires, et à leurs gestions.

Chambres d'Agriculture, Tribunaux Paritaires, Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, Natura 2000 et de nombreuses autres commissions ou il faut être présent pour porter la voix des Propriétaires.

Lors d'une prochaine lettre, nous publierons une liste complète par départements, de toutes ces commissions et organismes où nous sommes présent.

Dans le courant de l'hiver, nous allons mettre en place des réunions d'informations et d'échanges sur le territoire de notre Région IDF.

Mieux nous connaître, mais surtout faire connaître à d'autres Propriétaires notre Syndicat, pour que nous soyons plus nombreux à oeuvrer pour sa défense.

INDICE DES FERMAGES 2019/2020

L'indice des fermages pour 2019/2020, s'établit à :
104,76 (base 100 en 2009)

La variation de cet indice est de :
Plus 1,66 % par rapport à l'année 2018/2019

Pour les baux à conclure ou à renouveler à compter du 1er octobre 2019, les maxima et les minima représentant les valeurs locatives normales à l'hectares de terres nues sont à disposition sur demande auprès du syndicat.

Vous trouverez en pièce jointe à cet envoi, la lettre d'information :

FNPPR, ENTRE NOUS N°11

« La mainmise des SAFER sur l'exploitation de terres agricole. »

GERER – ENTREPRENDRE - TRANSMETTRE

Votre Syndicat sur
TWITTER :
ppr75_info

AGENDA :
**Conseil National de
la FNPPR le 20
novembre 2019**

**Réunion du bureau
du SIPPRIDF le 02
décembre 2019**

*Vous avez besoin de
conseils, nous sommes
à vos côtés, venez
nous rencontrer :*

**-Conseils
personnalisés**

**-Bases de données
actualisées**

-Confidentialité

Déclaration revenus fonciers - N'oubliez pas que la cotisation au Syndicat de la Propriété Privée Rurale est déductible de vos revenus fonciers (ligne 221 de la déclaration 2044). Reçu de cotisation envoyé en Janvier.

Indice de référence des loyers : 3° trimestre 2019 : 129,99 soit + 1,20 % sur un an.